



Saison 2015-2016 - Bulletin d'adhésion Union et Activité

Cotisation Union

➤ Adulte (plus de 18 ans au 1 ^{er} septembre 2015)	19 €
➤ Couple (même adresse)	30 €
➤ Etudiant (moins de 22 ans au 1 ^{er} septembre 2015)	5 €
➤ Enfant (moins de 18 ans au 1 ^{er} septembre 2015)	5 €

Mode de paiement

- Chèque (mode recommandé) à l'ordre de " Union "
- Espèces

Adhérent N° _____ (Si déjà adhérent prendre N° sur la carte adhérent)

Nom : _____

Prénom : _____

Date de naissance : ____/____/____

Adresse _____

Code Postal : _____ Ville : _____

Tel : _____ Portable : _____

Courriel : _____@_____

Parent(s) ou tuteur (si le nom est différent de l'adhérent mineur)

Nom : _____

Prénom : _____

Adresse _____

Code Postal : _____ Ville : _____

Tel : _____ Portable : _____

Courriel : _____@_____

Activité : _____

Adhérent à l'Union ; au Forum à l'activité : _____

Coût de l'activité : _____

Paiement en 1 fois 3 fois (encaissement à chaque début de trimestre)

Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à Alain Palfray au 01 30 41 93 13.



INFORMATIONS

Saison 2015-2016

Assurances

L'Union a souscrit un contrat d'assurance garantissant sa responsabilité en cas d'accident matériel et/ ou corporel.

Pour les accidents corporels, si vous souhaitez souscrire une garantie contractuelle complémentaire " Individuelle accident ", il vous appartient de contacter votre assureur personnel.

Loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés

Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées aux trésoriers de l'association. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez adresser un courrier à l'Union, Mairie 78730 - Rochefort-en-Yvelines.

Activités

Les activités, dans leur grande majorité, sont pratiquées durant 30 séances, hors vacances scolaires.

Un montant est demandé pour chaque activité selon le tableau récapitulatif (éventuellement modifié le jour du forum).

Pour une activité dont le montant de la cotisation est supérieur ou égal à 100€, un paiement en 3 chèques, débités en octobre, février et mai, sera accepté.

Toute année commencée est due en entier.

Modalités de paiement

Les chèques d'adhésion peuvent être :

- ou remis au stand Union le jour du forum,
- ou remis aux responsables d'activités (ou animateurs) lors du démarrage de l'activité.

Activités sportives

Le participant devra fournir, dans les meilleurs délais, un **certificat médical** justifiant de son aptitude à pratiquer la(es) dite(s) activité(s) sportive(s).